

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER		X	
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Marjorie **GALLIER**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Directrice adjointe en charge du domicile et des actions de
proximité, responsable du SAAD

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24.05.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 30 mai 2024 a été transmis le 24 mai 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, 30 mai 2024

Le **Président**,
Renaud **BERETTI**

Secrétaire de Séance,
Brigitte **BARLET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240530-DELIBR-DE
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240530-DELIB10-DE
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024

FINANCES

Ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac dispose de deux lignes de trésorerie pour assurer le règlement de ses factures et des salaires afin de préserver la continuité du service public. Le montant cumulé de ces lignes s'élève à 1 400 000 €.

Il indique que le premier contrat conclu avec la Caisse d'Épargne, pour un montant de 800 000 €, arrive à échéance le 5 juin 2024.

Il explique qu'une utilisation régulière de la ligne de trésorerie est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services du CIAS.

Par ailleurs, ces difficultés de financement s'annoncent pérennes compte tenu :

- Des prévisions de résultats budgétaires 2024, anticipant des déficits,
- De financements encore non connus à ce jour (dotations complémentaires dans le cadre du contrat de retour à l'équilibre pour l'EHPAD les Grillons, ajustement des dotations annuelles...).

Aussi, afin de sécuriser la continuité du paiement des charges du CIAS, et notamment les frais de personnel, Monsieur le Président propose de renouveler le contrat arrivant à échéance et d'en porter le montant à 1 000 000 €.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat « ligne de trésorerie » auprès de la Caisse d'Épargne selon les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000 euros
- Durée du contrat : 12 mois
- Index : €STR
- Valeur de l'index au 29/04/2024 : 3.91%
- Marge sur l'index : +0.97%
- Frais de dossier : 0.10% prélevés en 1 seule fois
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.10%
- Montant minimum : néant
- Paiement des intérêts : Chaque trimestre civil par débit d'office.

L'opération n'a pas de caractère budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 1 000 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » avec la Caisse d'Épargne,

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.
- DEMANDE à être informé à chaque séance de l'utilisation de cette ligne de trésorerie.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Aix-les-Bains, le 30 mai 2024

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 16
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET



Acte à classer

DELIB7

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-03T10-05-06.00 (MI253323672)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240530-DELIB7-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire

Date de décision : 30/05/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.2. Lignes de trésorerie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [7 DELIB FIN Ouverture d'une ligne de trésorerie.PDF](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

[Page de garde CA 30052024.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date **03/06/24 à 10:04**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Transmis Date **03/06/24 à 10:05**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Accusé de réception Date **03/06/24 à 10:11**